

Commune de BRUGELETTE - Opération de Développement Rural

RAPPORTS ANNUELS DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT - ANNÉES 2019 & 2020

Préambule

Exceptionnellement, les rapports annuels pour les années 2019 et 2020 sont conjoints et ont fait l'objet d'une approbation par correspondance par la CLDR en décembre 2020 (la séance de la CLDR du 16 mars 2020, dont l'objet était notamment le rapport annuel 2019, n'a pas pu être reportée en 2020 en raison notamment de la gestion du Coronavirus). Le contenu des rapports annuels est approuvé par 5 membres, rejeté par 3 membres (remarques et nouveau membre) et fait l'objet d'une abstention par 4 membres (nouveaux membres). La programmation des projets du PCDR devra être à nouveau débattue en séance avec les membres lors d'une séance ultérieure (dès que la tenue de réunions physiques sera possible).

1 Situation générale de l'opération

Remarque : les projets suivis d'une * sont ceux potentiellement subsidiés par le SPW/Développement rural (DR).

1.1 Tableau des projets réalisés

Priorité initiale du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
---------------------------	------------------	--------------------	--------------------------	--------------------------

1.2 Tableau des projets en cours de réalisation

Priorité initiale	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
CT	02 *	Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal	~50.000€ (balisage de sentiers, réfection d'une passerelle, édition d'une carte)	/	<u>Années antérieures :</u> ❖ Placement de panneaux nominatifs des sentiers le long du parcours « au fil de la Dendre » en octobre 2017 <u>En 2019 :</u> ❖ Elaboration collaborative d'une nouvelle carte de l'entité : • Fruit d'un travail collaboratif, elle fut : - initiée par la CLDR ; - financée par la Commune ; - coordonnée par la FRW ; - complétée par les citoyens (CLDR, CCATM, Maison des Jeunes, Accueil extrascolaire, etc.) ; - éditée par Champs libres et Atelier Cartographique, ... - ... et utilisée par la population, les associations, les touristes, etc. ! • Basée sur OSM, elle est amenée à évoluer au fil du temps. ❖ Remplacement de la passerelle enjambant la Dendre entre la Rue du Rocher et l'Avenue de l'Eglise <u>En 2020 :</u> ❖ Nouvelle carte de l'entité : • Présentation à la CLDR • Distribution en toute-boîte <u>À venir :</u> ❖ Carte de l'entité : • Mise à jour • Inventaire du patrimoine (naturel, PPPW, ...)
CT	03	Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette	~20.000€ par évènement	Centre culturel l'Envol	<u>Années antérieures :</u> ❖ Organisation de la Fête des Lumières par la Maison culturelle d'Ath (MCA) en octobre 2017 <u>À venir :</u> ❖ Editions ultérieures d'évènements dans la lignée de la « Fête des Lumières » organisée en 2017 par la MCA ou par le futur nouveau centre culturel conjoint à Chièvres et Brugelette, « L'envol »

BRUGELETTE – ODR/A21L
Rapports annuels 2019 & 2020

Priorité initiale	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
CT	04 *	Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements	1.377.308,13€ TFC (au stade du projet définitif)		<u>En 2019 :</u> ❖ Présentation de l'esquisse par l'auteur de projet à la CLDR, aux riverains et aux associations concernées ❖ Approbation de l'avant-projet par la CLDR et le Collège communal ❖ Avis favorable du fonctionnaire délégué ❖ Avis favorable du Service de Prévention d'incendie <u>En 2020 :</u> ❖ Approbation de l'avant-projet par le SPW/Développement rural ❖ Octroi du permis d'urbanisme par le Fonctionnaire délégué ❖ Approbation du projet définitif par le SPW/Développement rural ❖ Approbation du projet (définitif) et de son estimation financière, et des conditions et du mode de passation de marché par le Conseil communal <u>En 2021 :</u> ❖ Travaux
CT	05 *	Réhabiliter l'ancienne école communale de Gages en Maison de village et logements	888.412€ TFC (au stade de la convention-faisabilité)	DR	<u>Années antérieures :</u> ❖ En raison d'instabilité du bâtiment, fermeture des espaces collectifs au public et relogement des locataires du logement communal ❖ Demande de négociation d'une convention-faisabilité par la CLDR <u>En 2019 :</u> ❖ Définition du programme d'aménagement avec la CLDR, les riverains et les associations concernées ❖ Désignation de l'auteur de projet <u>En 2020 :</u> ❖ Convention-faisabilité : • Approbation de la proposition du SPW par le Conseil communal en février 2020 • Approbation des nouvelles conditions (suite à la nouvelle circulaire sur les PCDR) par le Conseil communal en novembre 2020 ❖ Travail de l'auteur de projet sur une esquisse ❖ Consultation citoyenne (CLDR étendue aux Gageois et associations concernées) : • Report de la séance de mars 2020 • Attente de l'amélioration des conditions sanitaires en vue de la tenue d'une séance en présentiel
CT	06 *	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Brugelette	Première phase : 163.000€ TVAC (au stade de l'appel à projet)	Pouvoirs locaux	<u>Années antérieures :</u> ❖ Réponse de la Commune à l'appel à projet « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes », lancé en décembre 2017 par la Ministre des Pouvoirs locaux pour le réaménagement d'une portion de la Grand' Place (délimitée par la Rue de la Sucrerie et la Rue des Déportés) <u>En 2019 :</u> ❖ Travaux de la première phase dans le cadre de l'appel à projet

1.3 Tableau des projets en attente

Priorité initiale du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
CT	01	Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local	60.500 €	SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie	
CT	07	Favoriser le covoiturage et les voitures partagées	358.402 €	SPW Mobilité et Infrastructures ; - Infrabel	
CT	08	Réviser le plan communal de mobilité	60.500 €	SPW Mobilité et Infrastructures	
CT	09	Instaurer une communication positive au sein des services communaux	-		
CT	10	Créer une cellule d'information aux agriculteurs	-		
MT	01*	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Mévergnies			
MT	02*	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Créer une structure d'accueil dans le parc communal de Brugelette			
MT	03	Viabiliser le site de la sucrerie - Créer une structure d'accueil pour la Petite Enfance			Ce site est devenue la propriété de Pairi Daiza en décembre 2015. [#]
MT	04*	Viabiliser le site de la sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux			
MT	05	Viabiliser le site de la sucrerie - Aménager les bassins de décantation			
MT	06	Mettre sur pied un réseau de transport en commun de proximité			
MT	07	Proposer des actions favorables à l'environnement			
LT	01*	Aménager les espaces publics - Place d'Attre			
LT	02*	Aménager les espaces publics - Avenue Saint-Martin			
LT	03	Aménager les espaces publics - Animer les rives de la Dendre			
LT	04	Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre			
LT	05	Faire reconnaître la Bibliothèque par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
LT	06*	Créer des Logements "Tremplin" pour jeunes ménages			
LT	07*	Créer un maison multiservices			
LT	08*	Viabiliser le site de la sucrerie - Créer des logements			[#]
LT	09	Restaurer et faire connaître le Petit patrimoine populaire wallon			
LT	10	Construire de nouvelles infrastructures sportives dans le parc communal			
LT	11	Créer un home pour personnes âgées			
LT	12*	Réhabiliter la Chapelle des Carmes en Maison rurale			

1.4 Tableau des projets abandonnés

Priorité initiale du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon
---------------------------	---------------	--------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------

1.5 Tableau des nouvelles initiatives

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative
--	------------------------------	--------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------

2 Etat d'avancement physique et financier des projets en phase d'exécution de travaux

Sans objet.

3 Rapport comptable et fonctionnement d'un projet terminé (décompte final < 10 ans)

Sans objet.

4 Rapport de la Commission locale de Développement rural (CLDR)

4.1.1 Composition de la CLDR

Année d'installation de la CLDR	Dernière date de la modification de la composition de la CLDR
2014	28/02/2019 17/12/2020

4.2 Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Année d'approbation du ROI	Dernière date de la modification du ROI
2014	/

4.3 Calendrier et résumé des activités de la CLDR

Date	Nombre de participants	Principaux sujets abordés
26/02/2019	19 + 11 invités	Cheminements au fil de la Dendre – Réédition de la carte de l'entité (Annonce de la première « Carto party » en mars 2019) Ancienne pôle communal de Gages – Définition des besoins citoyens pour la Maison de village Ancienne cure d'Attre – Etat d'avancement (Annonce de l'esquisse) CLDR – Renouvellement des représentants du Conseil communal Rapport annuel – Bilan 2018 et programmation des projets à court terme
20/06/2019	11 + 8 invités	Cheminements au fil de la Dendre – Présentation de la carte de l'entité Ancienne cure d'Attre – Présentation de l'esquisse ;
21/10/2019	11	Cheminements au fil de la Dendre – Présentation de la carte de l'entité (épreuve 1-1) Ancienne cure d'Attre – Présentation de l'avant-projet amendé Grand-Place – Définition du périmètre d'intervention des phases ultérieures
20/02/2020	13 + 1 invité	Ancienne cure d'Attre - Etat d'avancement Cheminements au fil de la Dendre - Découverte ludique de la carte de l'entité
16/03/2020	Reportée	Rapport annuel 2019 - Bilan et perspectives Ancien pôle communal de Gages - Schéma d'intention
12/2020	12 répondants + 9 lecteurs (par correspondance)	Rapports annuels 2019 & 2020 - Bilan et perspectives Réhabilitation de l'ancien pôle communal de Gages en Maison de village et Logements Tremplin – En attente Réhabilitation de l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et Logements d'insertion – Projet définitif Nouvelle circulaire ministérielle relative au PCDR

4.4 Propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre dans les prochaines années

En cette année chahutée par la gestion du Coronavirus, la réunion du 16/03/2020 notamment dédiée au « Rapport annuel de l'ODR – Année 2019 », a dû être annulée et n'a pas pu être reportée, ces propositions ont donc été faites par échange de correspondance avec les membres de la CLDR et son Secrétariat dans le courant du mois de décembre 2020.

Les membres aspirent à pouvoir se réunir physiquement (ou à défaut, virtuellement) pour échanger réellement sur la programmation des projets du PCDR, en tenant notamment compte des contraintes budgétaires communales et régionales. Une dizaine de projets a été proposée par les répondants.

Priorité initiale	N°	Intitulé	Notes >> Commentaires des membres	Calendrier d'exécution
CT	01	Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local		>> Non défini
CT	02		Mise à jour de la carte de l'entité	

BRUGELETTE – ODR/A21L
Rapports annuels 2019 & 2020

Priorité initiale	N°	Intitulé	Notes » Commentaires des membres	Calendrier d'exécution
			(basée sur Open Street Map)	
		Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal	Amélioration de tronçons du parcours « au fil de la Dendre » : préparation des dossiers techniques en vue de réponses à des futurs appels à projet (notamment pour le prolongement du Chemin du Banc de Sable, pour le Chemin de la Dendrelette, pour la Rue du Rocher, etc.)	
CT	03	Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette	Prolongement de la Fête des Lumières envisagé par la Maison culturelle d'Ath » Réorganisation de la fête d'Halloween à Gages	
CT	05	Réhabiliter l'ancienne école communale de Gages en Maison de village et logements	Présentation de l'esquisse par l'auteur de projet à la CLDR, aux riverains et aux associations concernées Approbation de l'avant-projet par la CLDR, le SPW	
CT	06	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Brugelette	Périmètre et programme d'aménagement à discuter : parvis de l'église et connexions avec les voiries et espaces adjacents Travaux de la Place Maurice Sébastien (trottoirs, voiries, stationnement, accès piéton, etc.) via le Plan d'Investissement Communal « 2019-2021 » : un auteur de projet sera désigné en 2020, le marché de travaux sera attribué en 2020 et les travaux seront menés en 2021	
CT	07	Favoriser le covoiturage et les voitures partagées	Gare de Brugelette : des discussions sont en cours avec la SNCB ; les travaux de la Place Maurice Sébastien offriront du stationnement (pas spécifiquement pour le covoiturage) Gare d'Attre-Mévergnies : des discussions pourraient être menées avec la SNCB pour y améliorer le stationnement	
CT	08	Réviser le plan communal de mobilité		
CT	10	Créer une cellule d'information aux agriculteurs	La Commune souhaite lancer cette initiative. » Les informations aux agriculteurs devraient principalement être axées sur le soutien aux pratiques culturales respectueuses des terres, de l'environnement, de la santé, etc. (lutte contre l'érosion des sols, permaculture, etc.).	
MT	02	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Créer une structure d'accueil dans le Parc communal de Brugelette	Création d'un parcours sportif modeste Et/ou sollicitation d'Infrasport pour des infrastructures sportives plus conséquentes	
MT	07	Proposer des actions favorables à l'environnement		
LT	03	Aménager les espaces publics - Animer les rives de la Dendre		
LT	04	Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre	» Préalable à la LT03	
LT	09	Restaurer et faire connaître le Petit patrimoine populaire wallon		
LT	12	Réhabiliter la Chapelle des Carmes en Maison rurale	La Commune devra décider soit de la vendre, soit de désigner un auteur de projet pour la maintenir (le projet du centre culturel commun à Brugelette et à Chièvres, pour être équilibré, devrait bénéficier d'infrastructures sur les deux territoires ; la Chapelle pourrait peut-être répondre à ce besoin).	
/	/	Plan de lutte contre l'insécurité routière	» Implémentation du concept « village 30 km/h » sur 100% du territoire communal	

4.5 Réflexion sur l'opération de développement rural

Sans objet.

5 Programmation des projets du PCDR dans les trois quatre ans avec recherche des moyens financiers

Quatre années sont renseignées puisque cette programmation est celle de 2019 et 2020.

Les réactions des membres par correspondance n'ont pas permis d'établir un classement des projets pour lesquels sollicités un soutien financier de la Région wallonne. Seule la création d'une Maison multiservices (LT07) a été plébiscitée par la moitié des répondants ; les autres projets l'ont été par un ou deux répondants (CT02, CT04, CT06, CT08, MT01, MT02, MT04, MT07, LT01, LT02, LT06, LT07, LT08, LT12). La proposition de programmation est donc faite par le Collège communal et devra être à nouveau débattue en CLDR.

Année présumée de sollicitation d'une convention DR	Priorité initiale du PCDR	Numéro et intitulé du projet	Montant estimé du projet à 100%	Pontentiel(s) pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage d'intervention attendu
2020 [21/01/2020]	Court terme	CT05 - Réhabiliter l'ancienne école communale de Gages en Maison de village et logements	909.073 €	Développement rural	80 % (selon la Circulaire 2020/01, le taux est revu à 60% en ce qui concerne les logements)
2021	Court terme	CT 06 - Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Brugelette	1.409.900 €	Développement rural Routes	60% plafonné sur 500.000€ (soit un subside maximal de 300.000€)
2022		LT07 – Créer une maison multiservices	Non établi	Développement rural	80% plafonné sur 850.000€ (soit un subside maximal de 680.000€)
2022	Moyen terme	MT 01 - Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Mévergnies	Non établi	Développement rural Nature et forêt	60% plafonné sur 500.000€ (soit un subside maximal de 300.000€)
2023	Moyen terme	MT 02 - Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Créer une structure d'accueil dans le parc communal de Brugelette	Non établi	Développement rural Nature et forêt	60% plafonné sur 500.000€ (soit un subside maximal de 300.000€) 80% (si cet espace est spécifiquement dédié à la biodiversité et à la protection de l'environnement)

6 ANNEXES

- Comptes-rendus des séances de la CLDR de 2019 et 2020
- Délibérations du Conseil communal de désignation des nouveaux représentants du Conseil communal au sein de la CLDR de 2019 et 2020
- Délibération du Collège communal proposant et approuvant le contenu du rapport annuel



Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Brugelette
Opération de Développement Rural

Commission locale de Développement rural
Compte-rendu de la séance du 26 février 2019
(19h00 à l'Orangerie du Château de Gages - Rue de Silly, 44 à 7943 Gages)

Présents

André DESMARLIÈRES - *Bourgmestre*

Didier STREBELLE - *Echevin*

Charlotte DESENFANT - *Service Logement*

Christel LE MAIRE, Katty BOUTIQUE, Nadia BROHEE, Tommy CAPELLE, Pascale DECLEVES, Maryline DECROLY, Pierre DELCAMBRE, Isabelle LIÉGEOIS, Christian DETEZ, Thérèse D'HAUFAYT, Stéphane DUPONT, Michel JAMSIN, José LOYENS, Carine MARICHAL, Isabelle MARY, Géry PATERNOTTE, Julien RASSART - *Membres de la CDLR*

Stéphanie GUÉRIN - *Fondation Rurale de Wallonie*

Excusés

Karolina KOWALSKA - *Directrice générale*

Véronique GASPARD - *Service Urbanisme et Environnement*

Jean-Michel LEJUSTE - *Membres de la CDLR*

Comptes-rendus des séances du 29/11/2017, du 26/03/2018 et du 06/09/2018 - Approbation

Après un bref rappel de chacun de leur contenu, les comptes-rendus sont approuvés.

Cheminements au fil de la Dendre – Réédition de la carte de l'entité

Dans le cadre du projet « **Cheminements au fil de la Dendre** » du PCDR, plusieurs projets ont déjà été initiés : placement de panneaux toponymiques des sentiers ; réfection de la passerelle au-dessus de la Dendre dans le prolongement de la Rue du Rocher et de l'Avenue de l'Eglise.

La mise à jour de la **carte de l'entité** s'inscrit dans cette lignée. Elle s'appuiera sur la base de données OpenStreetMap. Une première Carto Party est organisée le dimanche 17/03/2019 de 14h à 17h à laquelle tous les citoyens sont conviés.

Certains membres s'interrogent sur la continuité du cheminement « **Au fil de la Dendre** » en ce qui concerne les portions définies sur le territoire des anciens bassins de décantation qui sont désormais la propriété de Pairi Daiza. Il est répondu par la Commune que le dialogue doit être maintenu avec Pairi Daiza pour assurer la pérennité des projets du PCDR dont celui-ci.

Ancienne cure d'Attre – Etat d'avancement

La Région wallonne a donné son feu vert pour l'étude de la réhabilitation de l'ancienne cure d'Attre en deux logements et une maison de village. Suite à la réunion citoyenne du mois de mars 2018, l'auteur de projet pourra proposer un avant-projet dans les prochains mois.

CLDR – Renouvellement des représentants du Conseil communal

En séance du 28/02/2019, le Conseil communal désignera ses nouveaux représentants au sein de la CLDR. Pour la présente séance, les anciens représentants et l'ensemble des nouveaux conseillers ont été conviés, notamment en raison de la discussion publique concernant la salle communale de Gages.

Rapport annuel

Il est proposé, à ce stade, de ne passer en revue que les projets qui ont été initialement programmés à court et moyen termes (et pas ceux à long terme).

Bilan 2018

N°	Intitulés	Notes
CT 2	Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal	Désignation de prestataires en vue de la mise à jour de la carte de l'entité (basée sur Open Street Map) Désignation d'une entreprise pour le remplacement de la passerelle enjambant la Dendre entre la Rue du Rocher et l'Avenue de l'Eglise
CT 4	Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements	Une réunion citoyenne a été organisée le 26/03/2018 pour définir le programme d'aménagement de la future maison de village. La convention-faisabilité a été approuvée par le Ministre COLLIN le 20/08/2018.
CT 5	Réhabiliter l'ancienne école communale de Gages en Maison de village et logements	Cette fiche-projet a été sollicitée par la CLDR, en séance du 26/03/2018, comme prochaine convention à négocier en « Développement rural ».
CT 6	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Brugelette	Une première phase de ce projet a été initiée dans le cadre d'un appel à projet « visant à améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité des communes », lancé par la Ministre de Bue.

Perspectives 2019

N°	Intitulés	Notes
CT 2	Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal	Mise à jour de la carte de l'entité (basée sur Open Street Map) Remplacement de la passerelle enjambant la Dendre entre la Rue du Rocher et l'Avenue de l'Eglise
CT 3	Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette	Prolongement de la Fête des Lumières envisagé par la Maison culturelle d'Ath
CT 4	Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements	Approbation de l'avant-projet
CT 5	Réhabiliter l'ancienne école communale de Gages en Maison de village et logements	Réunion citoyenne pour définir le programme d'aménagement de la future maison de village Négociation de la convention-faisabilité Désignation de l'auteur de projet
CT 6	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Brugelette	Réalisation de la première phase des travaux
CT 7	Favoriser le covoiturage et les voitures partagées	Mise en évidence des espaces potentiels pouvant accueillir du covoiturage
MT 2	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Créer une structure d'accueil dans le Parc communal de Brugelette	Création d'un parcours sportif modeste Et/ou sollicitation d'Infrasport pour des infrastructures sportives plus conséquentes

Perspectives à court terme

N°	Intitulés	Notes
CT 6	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Brugelette	Convention prochaine
CT 7	Favoriser le covoiturage et les voitures partagées	Convention prochaine, si les espaces actuels ne suffisaient pas
MT 1	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Mévergnies	Convention prochaine
MT 2	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Créer une structure d'accueil dans le Parc communal de Brugelette	Convention prochaine
MT/LT	Viabiliser le site de la sucrerie	Depuis 2018, une convention lie Pairi Daiza et la Commune pour la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation dans la lignée de « Quartier nouveau ».
LT 12	Réhabiliter la Chapelle des Carmes en Maison rurale	La création d'une grande salle de spectacle est souhaitée par certains membres de la CLDR.

Pôle communal de Gages – Définition des besoins pour la Maison de village

Ce point sera abordé en séance publique, organisée aux mêmes jours et lieux que cette réunion, à 19h30.

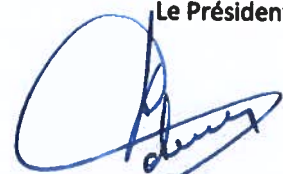
Divers

Aucun point n'est soulevé.

Pour le Secrétariat,

Pour ordre,
Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie

Le Président,



André DESMARLIERES,
Bourgmestre

Véronique Gasparid


Commune de Brugelette
Opération de Développement Rural

Réhabilitation du pôle communal de Gages en Maison de village et Logements

Compte-rendu de la séance du 26 février 2019

(19h30 à l'Orangerie du Château de Gages - Rue de Silly, 44 à 7943 Gages)

Présents

André DESMARLIÈRES - *Bourgmestre*

Didier STREBELLE - *Echevin*

Charlotte DESENFANT - *Service Logement*

Christel LE MAIRE, Katty BOUTIQUE, Nadia BROHEE, Tommy CAPELLE, Pascale DECLEVES, Maryline DECROLY, Pierre DELCAMBRE, Isabelle LIÉGEOIS, Christian DETEZ, Thérèse D'HAUFAYT, Stéphane DUPONT, Michel JAMSIN, José LOYENS, Carine MARICHAL, Isabelle MARY, Géry PATERNOTTE, Julien RASSART - *Membres de la Commission locale de Développement rural (CDLR)*

Ferdinand de LICHTERVELDE - *Hôte du jour*

Bernadette BASTIEN, Philippe BOULANGER, Francis CASTEL, Marc DEVLEESCHHOUWER, André DORTS, Luc HAYOIS, Guy HERFELIN, Francis LEGROS, Marcel MAYNE, Ginette RENARD, Chantal SCULIER - *Citoyens*

Stéphanie GUÉRIN - *Fondation Rurale de Wallonie*

Excusés

Karolina KOWALSKA - *Directrice générale*

Véronique GASPARD - *Service Urbanisme et Environnement*

Jean-Michel LEJUSTE - *Membre de la CDLR*

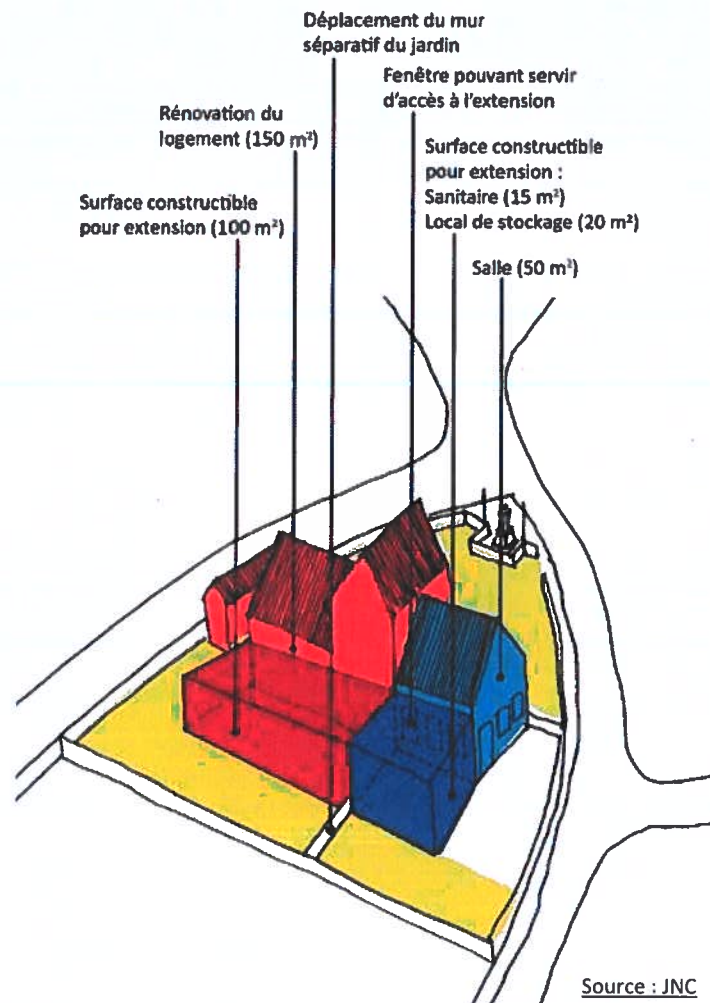
Pôle communal de Gages

Introduction

André DESMARLIÈRES souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Comte de Lichtervelde pour son bon accueil en ses murs pour la réunion du jour.

Ce dernier rappelle qu'il ouvre ses portes à diverses occasions. Une salle communale au centre du village sera utile et importante. Mais en attendant qu'elle puisse à nouveau accueillir le public, des demandes d'occupation de ses locaux peuvent lui être adressées.

Stéphanie GUÉRIN présente l'esquisse dessinée par le bureau d'étude JNC dans la fiche-projet du Programme communal de Développement rural (PCDR) de Brugelette. Cette esquisse représente le principe d'aménagement envisagé (rénovation et augmentation des superficies de la salle communale et des logements) ; elle n'est pas figée.



Rénovation ou construction ?

Suite à la fermeture des bâtiments pour des problèmes de stabilité, la Commune a commandité une étude de stabilité et de situation sanitaire. Les conclusions indiquent qu'une rénovation ou une nouvelle construction présenteraient des coûts équivalents.

Stéphanie GUÉRIN interroge donc les participants sur leur attachement :

- au bâtiment (tout ou partie) ;
- à l'histoire du bâtiment (référence à ses fonctions d'antan : école, administration communale, etc.) ;
- à sa fonctionnalité (salle communale ouverte au public).

Les participants demandent qu'autant que possible, l'enveloppe du bâtiment soit maintenue.

Définition des besoins pour la Maison de village

La réhabilitation d'une partie du bâtiment en logements n'est pas approfondie. L'accent est mis sur la réhabilitation de la salle communale en Maison de village (espace public à destination des associations et citoyens).

Superficie

La superficie actuelle (~50 m²) est insuffisante.

A titre de comparaison, la salle de réunion du jour – l'Orangerie du Château de Gages – présente une superficie de 70-80 m².

Il est suggéré de maintenir les 50 m² pour l'infrastructure d'accueil (pour une cinquantaine de personnes) et d'ajouter un espace d'environ 30 m² pour les sanitaires et d'éventuels espaces de stockage.

L'ajout d'une petite salle de réunion distincte pourrait être étudiée.

Bar

Maintenir un bar et un évier.

Espaces extérieurs

Cour latérale

Maintenir une cour fermée adjacente à la Maison de village

Envisager un préau, uniquement si sa présence n'entrave pas le placement d'une tonnelle ou d'un château gonflable

Jardin

Maintenir privatifs les jardins pour les deux nouveaux logements

Cour avant

Maintenir comme espace public la zone située à l'avant du bâtiment

Chauffage

Peu encombrant, pratique

Peu énergivore (voire passif)

Programmable, avec relance à la demande

Acoustique

Améliorer l'acoustique (actuellement assourdissante en cas de discussions nombreuses)

Insonoriser les logements de la Maison de village

Vidéoprojection

Prévoir un système d'occultation des baies

Prévoir au moins un mur blanc

Sonorisation

Prévoir des amplis et un câblage pour permettre de brancher des éléments diffusant de la musique

Internet

Prévoir du Wifi

Exposition

Intégrer des cimaises et des points d'éclairage orientables

Sanitaires

Éviter que l'accès aux toilettes passe devant les urinoirs

Éclairage

Intérieur

Diffus

Ciblé

Extérieur

Énergies renouvelables

Envisager le placement de panneaux photovoltaïques ou d'autres sources alternatives

Vélo

Prévoir un stationnement pour les vélos

Voisinage

Prévoir un règlement d'utilisation pour encourager le respect du voisinage

Eau

Prévoir une citerne d'eau de pluie

Stockage

La mise à disposition d'espaces ou d'armoires aux associations pour le stockage de matériel n'a pas fait l'objet d'un consensus. Elle devra être rediscutée ultérieurement en mettant en balance les besoins des associations (service à la collectivité) et la gestion potentiellement lourde qu'elle peut engendrer pour le personnel communal.

Le cas échéant, intégrer les armoires au projet

Vaisselle

De même que pour le stockage, la mise à disposition de vaisselle devra être évaluée.

Auteur de projet

Il sera désigné suite au lancement d'une procédure de marché public. Il est souhaité qu'elle soit ouverte à de nouveaux prestataires.

Cheminements au fil de la Dendre – Réédition de la carte de l'entité

Dans le cadre du projet « **Cheminements au fil de la Dendre** » du PCDR, plusieurs projets ont déjà été initiés : placement de panneaux toponymiques des sentiers ; réfection de la passerelle au-dessus de la Dendre dans le prolongement de la Rue du Rocher et de l'Avenue de l'Eglise.

La mise à jour de la **carte de l'entité** s'inscrit dans cette lignée. Elle s'appuiera sur la base de données OpenStreetMap. Une première Carto Party est organisée le dimanche 17/03/2019 de 14h à 17h à laquelle tous les citoyens sont conviés. D'autres dates suivront.



Stéphanie GUÉRIN,

Pour la Fondation Rurale de Wallonie



Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Brugelette
Opération de Développement Rural

Commission locale de Développement rural
Compte-rendu de la séance du 20 juin 2019
(19h00 aux Ecuries du Parc – Chemin du Cadet, 18 à 7940 Brugelette)

Présents

André DESMARLIÈRES - *Bourgmestre*
Johanna HUBEAU, Didier STREBELLE - *Echevins*
Katty BOUTIQUE, Pierre DELCAMBRE, Christian DETEZ, Thérèse D'HAUFAYT, Stéphane DUPONT, Isabelle LIÉGEOIS, Isabelle MARY, Lionel STIERS - *Membres de la CDLR*
Stéphanie GUÉRIN - *Fondation Rurale de Wallonie*

Excusées

Charlotte DESENFANT - *Service Logement*
Véronique GASPARD - *Service Urbanisme et Environnement*
Nadia BROHÉE - *Membres de la CDLR*

Note liminaire

Plusieurs membres informent le Secrétariat que l'envoi des invitations n'a pas été complet : certains n'ont pas reçu l'invitation.

Comptes-rendus de la séance du 26/02/2019 - Approbation

Après un bref rappel de chacun de leur contenu, les comptes-rendus sont approuvés.

Cheminements au fil de la Dendre – Réédition de la carte de l'entité

Ce point est ouvert aux personnes ayant participé à la mise à jour de la carte.

Les deux prestataires extérieurs désignés par la Commune – Atelier cartographique et Champs libres – viennent présenter l'état d'avancement de la mise en page de la nouvelle carte de l'entité.

Cf. compte-rendu spécifique

Ancienne cure d'Attre – Présentation de l'esquisse

Ce point est ouvert aux personnes ayant participé à la construction du programme d'aménagement (liste des besoins des utilisateurs de la future maison de village).

L'auteur de projet désigné par la Commune - Timothée LEJEUNE - vient présenter l'esquisse de la réhabilitation de l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements.

Cf. compte-rendu spécifique

Divers

Aucun point n'est soulevé.

Pour le Secrétariat,

Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie



Le Président,

André DESMARLIÈRES,
Bourgmestre

Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be



Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Brugelette Opération de Développement Rural

REEDITION DE LA CARTE DE L'ENTITE DE BRUGELETTE

Compte-rendu de la réunion du 20 juin 2019
(19h15 aux Ecuries du Parc – Chemin du Cadet, 18 à 7940 Brugelette)

Présents

André DESMARLIÈRES - *Bourgmestre*
Johanna HUBEAU, Didier STREBELLE - *Echevins*
Katty BOUTIQUE, Pierre DELCAMBRE, Christian DETEZ, Thérèse D'HAUFAYT, Stéphane DUPONT, Isabelle LIÉGEOIS, Isabelle MARY, Lionel STIERS - *Membres de la Commission locale de Développement rural (CDLR)*
Yves MARTIAL, Michel NIEZEN - *Citoyens*
Pauline FOUCART - *Courrier de l'Escaut, L'Avenir*
Stéphanie GUÉRIN - *Fondation Rurale de Wallonie*

Excusées

Charlotte DESENFANT - *Service Logement*
Véronique GASPARD - *Service Urbanisme et Environnement*
Nadia BROHÉE - *Membre de la CDLR*

Cheminements au fil de la Dendre – Réédition de la carte de l'entité

Introduction

Cette réunion se tient en présence de membres de la CLDR et de personnes ayant participé aux séances de travail de mise à jour de la carte de l'entité durant le premier semestre 2019.

Les deux prestataires extérieurs désignés par la Commune - Atelier cartographique et Champs libres - présentent l'état d'avancement de la mise en page de la nouvelle carte de l'entité.

Historique

Sur le premier semestre 2019, depuis le lancement du projet sur Brugelette :

- Quatre « Carto parties » ont été organisées - NDLR : une cinquantaine de personnes y ont participé (une trentaine d'adultes, une dizaine d'adolescents et une dizaine d'enfants) ;
- Une dizaine de nouveaux contributeurs se sont inscrits sur Open Street Map (OSM) ;
- ~20.000 changements ont été apportés à la base de données OSM - Un film montre les contributions apportées sur Brugelette (sur base du hashtag « brugelette-sur-carte ») : bâtiments, portions de voiries, noms de voiries, commerces, trottoirs, etc.

Caractéristiques de la future carte

- Dimensions : 710 x 100 cm²
 - o Format standard d'une enveloppe
 - o Facilement manipulable
- Zooms sur les cinq cœurs de village
- Index des rues
- Palettes de couleurs : cinq couleurs « pleines » dont une métallisée

Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING
Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

- Imprimeurs : aucun prestataire hennuyer n'a été trouvé pour ce type de format ; la recherche sera étendue plus largement
- Éléments à ajouter (dont l'encodage dans OSM n'est pas encore exhaustif) :
 - o Lieux-dits
 - o Terrains de sport
 - o Bulles à verre
 - o ...
- Edition 2019 : ~2000 exemplaires : ~1600 toutes-boîtes et ~400 à distribuer aux visiteurs
- Editions ultérieures (ajouts, corrections, mise à jour) :
 - o Soutien technique à la Commune par les prestataires durant plusieurs années
 - o Apports citoyens :
 - Soit directement en ligne sur OSM ;
 - Soit via des impressions papiers annotées (demander les « field papers » à la Commune pour faciliter l'encodage).

Thématiques

D'autres thématiques ont ou seront encodées dans OSM ; elles pourront faire l'objet de cartes thématiques en ligne sur le site Internet communal :

- Commerces
- Entreprises
- Associations
- Éléments de patrimoine
- ...

Sources d'information

Il est demandé que le site Internet communal (www.brugelette.be) reprenne les informations en lien avec ce projet :

- Coordonnées du Service communal coordonnant ce projet : Service Urbanisme & Environnement ;
- Lien vers la page Internet dédiée à la mise à jour du plan de l'entité : wiki.openstreetmap.org/wiki/Brugelette
- Lien vers OSM : www.openstreetmap.org

Pour le Secrétariat,



Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie



Le Président,



André DESMARLIERES,
Bourgmestre



Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Brugelette Opération de Développement Rural

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE CURE D'ATTRE EN MAISON DE VILLAGE ET LOGEMENTS

Compte-rendu de la réunion du 20 juin 2019

(20h00 aux Ecuries du Parc – Chemin du Cadet, 18 à 7940 Brugelette)

Présents

André DESMARLIÈRES - *Bourgmestre*
Johanna HUBEAU, Didier STREBELLE - *Echevins*
Katty BOUTIQUE, Pierre DELCAMBRE, Christian DETEZ, Thérèse D'HAUFAYT, Stéphane DUPONT, Isabelle LIÉGEOIS, Isabelle MARY, Lionel STIERS - *Membres de la Commission locale de Développement rural (CDLR)*
Alexandre CORDIER, Christophe DUMONT, Michel NIEZEN – *Citoyens*
Claudine CLOOSTERIN - *Les Sucriers de Brugelette*
Kévin LECOMTE - *Friterie d'Attre*
Pauline FOUCART - *Courrier de l'Escout, L'Avenir [part time]*
Stéphanie GUÉRIN - *Fondation Rurale de Wallonie*

Excusées

Charlotte DESENFANT - *Service Logement*
Véronique GASPARD - *Service Urbanisme et Environnement*
Nadia BROHÉE - *Membre de la CDLR*
Anne LELEUX - *Maison culturelle d'Ath*

Réhabilitation de l'ancienne cure d'Attre en maison de village et logements – Présentation de l'esquisse

Introduction

Cette réunion se tient en présence de membres de la CLDR et des personnes ayant participé en 2018 à la construction du programme d'aménagement (liste des besoins des utilisateurs de la future maison de village).

L'auteur de projet désigné par la Commune - Timothée LEJEUNE - vient présenter, dans son contexte, l'esquisse de la réhabilitation de l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements.

NDLR : les aspects de présentation contenu dans le présent compte-rendu s'appuient sur la note rédigée par l'auteur de projet et fournie à la Commune en accompagnement des documents d'esquisse.

Contexte

Bâtiment existant

- Superficie au sol : ~ 100m²
- Epoque de construction : XVIII^{ème} siècle
- Rythme des baies : similaire sur les façades avant et arrière
- Présence d'annexes : bilatérales

Programme d'aménagement et contraintes

Les grandes lignes du programme d'aménagement sont schématisées par l'auteur de projet sous forme d'organigramme (cf. Figure 1).

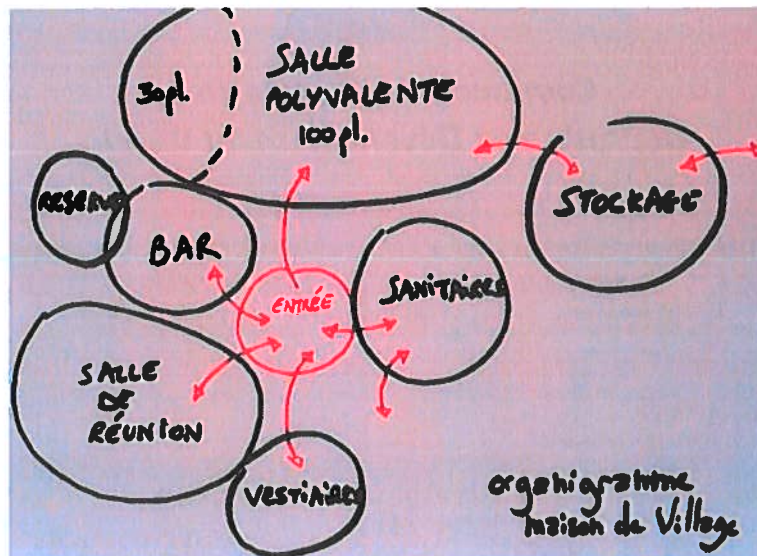


Figure 1 : Programme d'aménagement schématisé par T. LEJEUNE

D'autres éléments ont été pris en compte :

- Compatibilité avec la friagerie et le jeu de balle ;
- Intégration dans son contexte bâti ;
- Ouverture depuis la place vers le jardin ;
- Accès PMR malgré les différences de niveaux ;
- Création d'espaces couverts et ombragés ;
- Etc.

Esquisse

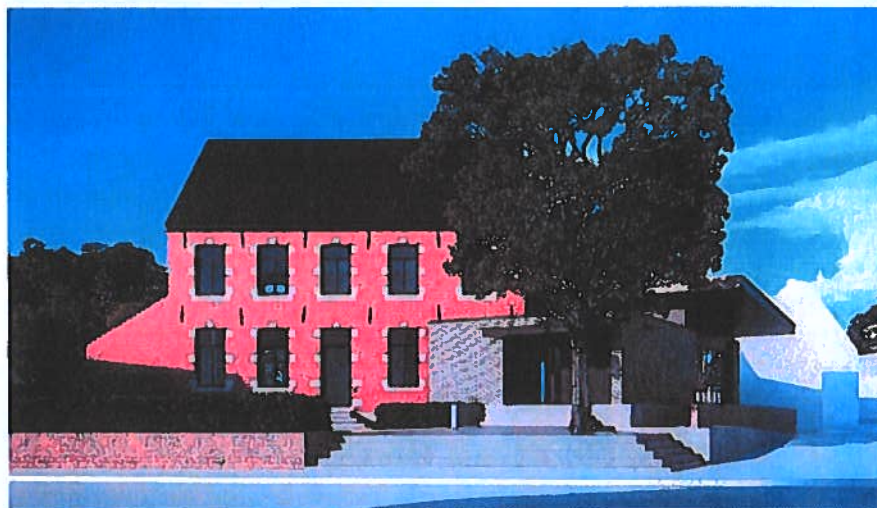


Figure 2 : Vue projetée de l'esquisse établie par T. LEJEUNE

Extension

Implantation de l'extension

- Implantation :
 - o à l'ouest de la cure ;
 - o de manière oblique par rapport à la cure, quasi dans l'axe du ballodrome, pour :
 - laisser une zone de dégagement latéral suffisante pour ne pas perturber la pratique du jeu de balle ;
 - dégager un accès et une réelle perspective sur le jardin du curé ;
 - ne pas créer une ruelle étriquée et peu engageante entre l'extension et la grange en haut de place, ce qui aurait été le cas si l'extension avait été construite parallèlement à la cure ;
- Démolition du garage dans l'appentis existant ainsi que les annexes sur la place qui contiennent les sanitaires et le local de rangement de la ducasse d'Attre et du jeu de balle ;
- Empiètement sur le domaine public.

Accès à l'extension

- Entrée principale par la Rue de l'Obélisque en empruntant :
 - o un grand escalier, à l'angle entre la rue et la place, accédant à la cour avant ;
 - o un deuxième escalier, entre la cour avant et le porche d'entrée.
- Deuxième accès, depuis le point haut de la place (du côté de la friterie) : accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) via des rampes :
 - o une première grande rampe permettant d'accéder au niveau de la cour avant ;
 - o deux autres permettant de gravir les 80cm entre la cour avant et le porche d'entrée.

Plan du rez-de-chaussée

Sas d'entrée

- *donnant accès aux différentes fonctions de la maison de village.*

Bar

- par sa forme courbe :
 - o il guide les gens et le regard vers la grande salle polyvalente ;
 - o il offre une zone de dégagement devant le bar avant d'entrer dans la salle ;
- situé au cœur du projet avec une vue sur la salle, sur l'entrée, sur la terrasse avant et le jardin ;
- disposant d'une réserve directe - une réserve secondaire pouvant être aménagée en cave.

Grande salle polyvalente

- Capacité : 60 à 70 personnes ;
- vue et accès vers la place et le jardin.

Petite salle

- Capacité : 30 à 40 personnes ;
- dans l'ancienne salle de vote de la cure ;
- communiquant avec la grande salle par une grande ouverture pour offrir une jauge totale de 90 à 110 personnes.

Salle de réunion

- Capacité : 30 personnes ;
- dans l'espace de stockage actuel de la troupe de théâtre « les Vaillants » ;
- dans laquelle une zone de vestiaire, pour l'accueil des joueurs de balle (équipe visiteurs), pourra être créée par le biais de parois mobiles.

Zone de stockage

- dans l'annexe est de la cure ;
- Excavation du sol pour permettre :
 - o un accès direct au jardin ;
 - o un dégagement de grandes hauteurs sous plafonds pour augmenter le volume d'entreposage ;
- Accès via une rampe entre l'extension et la grange privée (située derrière la friterie).

Expression architecturale

Contrainte

Cohabitation entre :

- D'une part, la cure et son caractère patrimonial ;
- D'autre part, l'extension qui a une emprise au sol quasi identique.

Option

- Identité propre forte pour l'extension, tant dans la forme que dans les matériaux, pour que l'extension soit clairement comprise comme étant la maison de village ;

Réponses

- Lignes plutôt horizontales pour :
 - o asseoir le projet au sol et d'affirmer le lien avec l'espace public ;
 - o guider l'œil :
 - de la place vers la cour avant,
 - de la place vers le jardin.
- Toiture de la maison de village :
 - o saillante ;
 - o débordant sur la place et sur le jardin pour offrir des espaces de terrasse couverts ;
 - o inclinée vers le nord pour guider le regard vers le nouvel arbre, l'église et le jardin ;
 - o végétalisée ;
 - o partiellement couverte de panneaux photovoltaïques ;
 - o présentant des ouvertures d'aération réglables permettant de ventiler naturellement le bâtiment en été, l'inclinaison favorisant l'évacuation de l'air chaud.

Matériaux

Façades

Plusieurs pistes ont été investiguées : le bois, l'ardoise, l'acier, la pierre, etc. Ces matériaux ont finalement été écartés soit parce qu'ils étaient trop onéreux, soit trop fragiles ou difficiles d'entretien, soit encore parce qu'ils n'étaient en relation avec les matériaux déjà existants autour de la place.

Finalement, c'est la brique de teinte gris clair assortie à la pierre de taille qui a été choisie.

Cette teinte est partout présente dans les bâtiments autour de la place (la cure, l'église, les bâtisses avoisinantes, etc.), elle est ici utilisée comme teinte principale. La brique reste un matériau facile à mettre en œuvre et résistant. Elle s'intègre particulièrement bien avec la minéralité de l'espace public. Elle forme un beau contraste avec la brique rouge traditionnelle et la pierre locale.

Toiture

- Bardage de panneaux de teinte noire pour s'accorder avec la teinte des toitures de la cure, de l'église et même du château.

Muret

- Pierre locale au niveau du mur de séparation de la terrasse avant avec la rampe principale pour faire écho au muret de pierre déjà présent Rue de l'Obélisque.

Logements

Les logements d'insertion ont été aménagés aux étages de la cure : un au premier étage et l'autre dans les combles. Les logements disposent d'un grand séjour traversant comprenant la cuisine à l'est et trois chambres à l'ouest. L'accès se fait par l'entrée principale de la cure.

Abords

Les abords seront traités à l'aide d'éléments préfabriqués en béton (marches, murets de soutènement, pavés béton drainant, pavés béton à engravillonner ou à engazonner).

Un grand arbre (p. ex. : tilleul, chêne ou châtaignier) sera planté dans la cour avant pour former une zone d'ombre conviviale.

Quelques zones plantées de charmilles apporteront un côté plus paysager à l'ensemble.

Résumé du projet

Le projet de la maison de village d'Attre est un projet ambitieux.

Il a été développé pour rencontrer les attentes des associations et de la population qui ont été formulées lors des réunions préalables au projet.

Il propose une réelle plus-value urbanistique à la place d'Attre en rendant accessible la cour avant de la cure et le jardin. De nombreux espaces de convivialité se créent que se soient sur les marches des escaliers, sur les rebords des murets ou sous les toitures débordantes.

Il assume aussi une identité forte par une expression architecturale contemporaine en relation directe avec l'espace public en premier plan. La cure au second plan garde son identité propre, plus calme et plus en relation avec la fonction de logement qu'elle abrite et les espaces de détente et de repos que sont la cour avant et le jardin.

Vues en « 3D »

Des photos des maquettes réalisées par l'auteur de projet de son esquisse ont également été projetées durant la réunion.

Réactions de l'assemblée

Accessibilité

Personnes à mobilité réduite

Auteur de projet : l'accès pour les PMR se fera via une rampe depuis le point haut de la place vers la Maison de village.

Sécurisation

Assemblée : quelle est la hauteur du muret donnant sur la place ? Si la hauteur est trop importante, il faudra prévoir des garde-corps.

Accès au bar

Assemblée : un accès direct par un escalier est souhaité de la terrasse avant à la place. La distance entre la place et le bar semble trop importante à parcourir pour le service lors d'événements.

Auteur de projet : cela avait été envisagé, mais cela déstructurait la ligne de l'esquisse et réduisait l'espace terrasse.

Assemblée : les grandes fenêtres de l'extension sont-elles à battants libres ?

Auteur de projet : oui, elles peuvent être ouvertes.

Espace de stockage

Volume

Assemblée : la nouvelle superficie semble insuffisante.

Secrétariat : elle est supérieure à la surface actuelle (actuellement, une vingtaine de m²) : environ une trentaine de m². La demande formulée l'an dernier sollicitait une augmentation de la superficie sans en fixer les dimensions attendues.

Auteur de projet : l'espace de stockage sera nettement augmenté, de par sa forme rectangulaire (actuellement carrée) et de sa hauteur sous plafond. Des étagères de rangement robustes pourraient y être placées.

Accès carrossable

Assemblée : l'accès au stockage via une voie carrossable suffisamment large est souhaité.

Salle de réunion

Équipements

Assemblée : pour la tenue de réunions, sont souhaités un frigo, des prises, un écran (ou un mur blanc), un système d'occultation des baies, etc.

Acoustique

Assemblée : la résonance de la salle doit être limitée pour permettre la tenue de réunions non assourdissantes.

Mixité de fonctions

Insonorisation

Assemblée : le rez-de-chaussée et les étages doivent être isolés acoustiquement les uns des autres.

Considérations techniques

Chauffage

Assemblée : le système de chauffage doit être peu bruyant.

Logements

Fenêtres

Assemblée : des fenêtres doivent être prévues en suffisance pour laisser entrer la lumière.

Auteur de projet : l'accès des pompiers aux fenêtres du bâtiment nécessiterait peut-être un accès carrossable – qui pourrait alors également servir pour l'accès à l'espace de stockage.

Types de logements

Secrétariat : il s'agira de logements d'insertion - NDLR : dont l'objectif est de permettre au locataire de trouver un logement plus stable et de se (ré)insérer dans la société. L'accompagnement social est obligatoire : apprendre au locataire à gérer son contrat de bail, à assurer le paiement de ses loyers, à s'occuper de son logement en bon père de famille, à respecter son voisinage, etc.

Sous-sol

Caves

Auteur de projet : chaque logement y disposera d'un espace privatif.

Abords

Équipements

Assemblée : des branchements électriques extérieurs doivent être possibles.

Terrasses

Assemblée : quel est l'accès au jardin depuis la grande salle ?

Auteur de projet : un palier servant de terrasse et un escalier y donnent accès.

Bar

Équipements

Assemblée : le branchement d'un fut de bière est souhaité.

Grande salle

Volume

Assemblée : le compartimentage de la grande et de la petite salle est souhaité.

Auteur de projet : il pourrait être envisagé grâce à des cloisons amovibles.

Pour le Secrétariat,



Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie

Le Président,



André DESMARLIERES,
Bourgmestre



Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Brugelette
Opération de Développement Rural

Commission locale de Développement rural
Compte-rendu de la séance du 21 octobre 2019
(19h00 aux Ecuries du Parc – Chemin du Cadet, 18 à 7940 Brugelette)

Présents

André DESMARLIÈRES - *Bourgmestre*
Johanna HUBEAU, Didier STREBELLE - *Echevins*
Katty BOUTIQUE, Pierre DELCAMBRE, Thérèse D'HAUFAYT, Michel JAMSIN, Jean-Michel LEJUSTE, Isabelle LIÉGEOIS, Lionel STIERS - *Membres de la CDLR*
Marc DE VLEESCHHOUWER - *Citoyen*
Charlotte DESENFANT - *Service Logement*
Stéphanie GUÉRIN - *Fondation Rurale de Wallonie*

Excusée

Véronique GASPARD – *Service Urbanisme et Environnement*

Comptes-rendus de la séance du 20/06/2019 - Approbation

Après un bref rappel de chacun de leur contenu, les comptes-rendus sont approuvés.

Cheminements au fil de la Dendre – Réédition de la carte de l'entité

Contexte

Une épreuve de la carte de l'entité à l'échelle 1:1 est présentée en séance. Il s'agit de la deuxième mouture fournie par les prestataires de service. La première, proposée à la Commune cet été (suite à la réunion citoyenne de juin), n'était pas suffisamment lisible (zooms trop faibles, appréhension du territoire pas évident, ...). Cette deuxième version comporte donc deux faces avec des zooms plus grands et une vue d'ensemble plus claire.

Avis général

Les participants apprécient unanimement la carte.

Suggestions

Les remarques et suggestions émises ce jour seront relayées aux prestataires de service. Elles seront intégrées à cette édition ou à la suivante en fonction de la difficulté technique de leur mise en œuvre.

En voici la liste :

- lieux-dits : ils devront être intégrés à la base de données avant de pouvoir être publiés sur la carte ;
- l'index des lieux devra renvoyer vers les références alphanumériques ;
- la couleur rose a suscité des questions (réponse notamment en terme de contrastes) mais n'a pas été remise en cause ;

- blason de la Commune : à ajouter sur la face A en dessous de « BRUGELETTE » ;
 - références alphanumériques : quand elles sont sur un fond vert ou bleu, elles sont peu lisibles ;
 - comment est définie la « zone bâtie » ?
 - les zones « hors entité » doivent-elles être traitées différemment (transparence, autre ?) ;
 - les voiries principales pourraient-elles être en couleur ?
 - la taille de la police du texte sur le cartouche est très petite ;
 - la référence au travail citoyen sur le cartouche est apprécié ;
 - la légende ne reprend pas la limite communale ;
 - les noms des deux écoles Sainte-Gertrude se chevauchent ;
 - les noms d'écoles sont écrits très petits ; pourquoi ne pas se limiter à leur référence numérique (« 03 » dans rond bleu) ;
 - les pictogrammes de la légende sont trop petits et donc illisibles ;
 - le pictogramme représentant les arrêts de bus TEC sont peu explicites, mais le logo TEC sera peut-être trop grand ;
 - index des lieux :
 - Médecins :
 - DEWULF Jean-Louis
 - Rue des Déportés, 12
 - 7940 BRUGELETTE
 - GOCHET Claude
 - Avenue Gabrielle Petit 2
 - 7940 BRUGELETTE
 - PLAINTIN Céline
 - Rue Colonel Daumerie, 9
 - 7940 BRUGELETTE
 - VANMANSART Daniel
 - Avenue d'Avon-les-Roches, 3
 - 7940 BRUGELETTE
 - Pharmacies :
 - Pharmacie Colonel Daumerie
 - Rue Colonel Daumerie, 8
 - 7940 BRUGELETTE
 - SCULIER MARTINE
 - Place de la Résistance, 3
 - 7940 BRUGELETTE
 - Dentiste :
 - DANGUY Stéphanie
 - Place Maurice Sébastien, 4
 - 7940 BRUGELETTE
 - Kinésithérapeutes :
 - DELPAR Céline, DEPROOTE Fabienne, LIZON Marianne
 - Avenue Gabrielle Petit, 3
 - 7940 BRUGELETTE
 - ELIAS LAURENT
 - Rue Saint-Gervais, 5
 - 7942 MEVERGNIES-LEZ-LENS
 - Vétérinaires :
 - DENEYER Marc
 - Chemin de Chièvres, 2
 - 7940 BRUGELETTE
 - NDLR : qu'en est-il des infirmiers et des logopèdes, notamment ?
- est-il pertinent d'inscrire l'ensemble des professions (para-)médicales ?

- le rond-point entre la Chaussée de Mons, l'Avenue Saint-Martin et la Grand Rue (Chièvres) doit être matérialisé ; il est dénommé « Rond-point de l'Avion » (NDLR : sa dénomination officielle : Rond-poin de la Chasse Royale) ;
- la localité « Ponchau » (au Nord-Ouest) doit être remplacée par « Arbre » ;
- ajouter « 8min. » dans le cadre de référence, sous les « 500m » ;
- les noms de rue :
 - o « GRAND PL. » a remplacé par « GD PLACE »
 - o déplacer « AVENUE SAINT MARTIN » vers le village
- Pourquoi certains noms de rue sont écrits en entier (« Rue ») et d'autres en abrégé (« R. ») ? Sans doute pour des questions de place, mais pas toujours...
- zooms :
 - o Attre :
 - D5 : nom de rue tronquée (Rue Les Trieux) ;
 - voirie manquante (impasse dans la Rue Passe-Tout-Outre)
 - maison en construction (NDLR : après le n°11 en quittant le village) ;
 - o Brugelette :
 - parc communal : l'épaisseur du trait du « Sentier Goffinet » semble plus épaisse qu'ailleurs ;
 - nouveau bâtiment construit pour l'école fondamentale Saint-Gertrude (le long de la Rue de Bauffe)

Ancienne cure d'Attre – Avant-projet

Présentation des amendements apportés depuis le stade de l'esquisse

Ont été présentées en CLDR les principales modifications apportées à l'esquisse sur base des remarques citoyennes émises en juin dernier et sur base de discussions entre la Commune et l'auteur de projet.

Remarques citoyennes prises en compte

- Ajout d'un escalier donnant vers la place ;
- Aménagement d'un accès carrossable à l'espace de stockage ;
- Équipement de la Salle de réunion (occultation des fenêtres, zone de projection, frigo, évier, ...) ;
- Insonorisation des logements, notamment la cage d'escaliers ;
- Choix d'un système de chauffage peu bruyant et avec programmation différentielle dans les différentes salles ;
- Placement de garde-corps sur la rampe côté « Rue de l'Obélisque », seule portion à protéger de la chute ;
- Caves à destination de la Commune uniquement ;
- Équipements extérieurs (accès à l'eau et à l'électricité) ;
- Compartimentage possible de la grande et de la petite salle ;

Autres amendements

- Revêtement de la cour avant : gravier fin et zone de pétanque ;
- Articulation des espaces :
 - o Logements '/', Maison de village : sas d'entrée des logements et à la salle de réunion (mais plus aux autres espaces, ni aux caves) ;
 - o Espace « réserve bar » + raccords « cuisine » : la réserve est agrandie et les raccords nécessaires à une cuisine seront prévus ;
 - o Local destiné aux poubelles, vélos et poussettes pour les logements sera placé dans un appentis situés le long du mur aveugle côté « Rue de l'Obélisque » ;
 - o Petite salle '/', Salle de réunion communiqueront via une double porte ;
- Occultation des fenêtres sur l'ensemble du rez-de-chaussée.

Avis général

Les amendements apportés par l'auteur de projet à l'esquisse satisfont les membres de la CLDR.

Grand-Place

- Première phase : de la Rue de la Sucrierie à la Pharmacie Colonel Daumerie via l'appel à projet « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes »
- Deuxième phase : Place Maurice Sébastien : trottoirs et voirie via le Plan d'investissement communal
- Troisième phase : Parvis de l'église via le Développement rural (dans la même ligne graphique que la première phase, mais avec consultation citoyenne préalable)

Les participants ne sont pas unanimes quant à la pertinence d'inscrire la Grand-Place (3^{ème} phase) comme projet suivant (après Gages) sur la liste de demande de subside Développement rural. Certains évoquent le projet de la Chapelle des Carmes comme une réponse au point suivant de l'ordre du jour de cette séance (Centre culturel Chièvres-Brugelle). Cependant, ce projet ne pourrait pas faire l'objet de subside Développement rural vu son caractère purement culturel. Quelle que soit la forme de financement, en cas de mise en œuvre, le coût inhérent à ce projet devrait être pris en compte dans la programmation budgétaire communale.

Vu la faible représentativité de la CLDR ce jour, ce point sera rediscuté ultérieurement.

Divers

Centre culturel Chièvres-Brugelle (Maison culturelle d'Ath) – Journée d'échange

La veille (dimanche 20/10), la MCA organisait une journée d'échange citoyenne en vue de la création d'un nouveau centre culturel sur le territoire de Chièvres et Ath. La MCA introduira un dossier de candidature auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'ici juin 2020 qui remettra son avis dans les 18 mois. En attendant, la MCA continuera à travailler sur ces deux territoires.

Ancienne pôle communal de Gages – Convention-faisabilité

Le dossier de demande de subside est prêt, il sera soumis prochainement au SPW.

Participation à la CLDR

Constat

La diminution de participation aux réunions « classiques » de la CLDR est regrettée par les participants. Les réunions portant sur des projets plus spécifiques remportent un plus franc succès : réédition de la carte de l'entité, programmes d'aménagement des maisons de village (liste des besoins – Attre et Gages), présentation d'esquisse (Attre), etc.

Pistes de solution

- courrier rappelant l'importance de la participation citoyenne aux membres ;
- courrier comprenant une enquête pour cerner les motifs de « désertion » ;
- drink autour d'un projet du PCDR finalisé (après la Fête des Lumières et les panneaux nominatifs des sentiers en 2017) : la carte de l'entité ;
- événement fédérateur du type « Weekend Wallonie Bienvenue » (nécessiterait l'implication citoyenne et/ou la désignation d'un agent communal car cette organisation est chronophage).


Pour le Secrétariat,
Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie




Le Président,
André DESMARLIERES,
Bourgmestre

Commune de Brugelette Opération de Développement Rural

Commission locale de Développement rural
Compte-rendu de la séance du 20 février 2020
(19h00 aux Ecuries du Parc – Chemin du Cadet, 18 à 7940 Brugelette)

Présent-e-s

André DESMARLIÈRES - Bourgmestre

Didier STREBELLE - Echevin

Raoul ROLIN - Président du CPAS

Jean-Philippe BAUDART, Katty BOUTIQUE, Marc DE VLEESCHHOUWER, Thérèse D'HAUFAYT, Sylvie DUBOIS, Stéphane DUPONT, Jean-Michel LEJUSTE, Isabelle LIÉGEOIS [Part time : Carte de l'entité], Isabelle MARY, Martine SCULIER, Lionel STIERS - Membres de la CDLR

Véronique GASPARD - Service Urbanisme et Environnement

Stéphanie GUÉRIN - Fondation Rurale de Wallonie

Excusé-e-s

Michel JAMSIN, Carine MARICHAL, Cindy SIRAUT, Andrée VOS - Membres de la CDLR

Anne LELEUX - Maison culturelle d'Ath

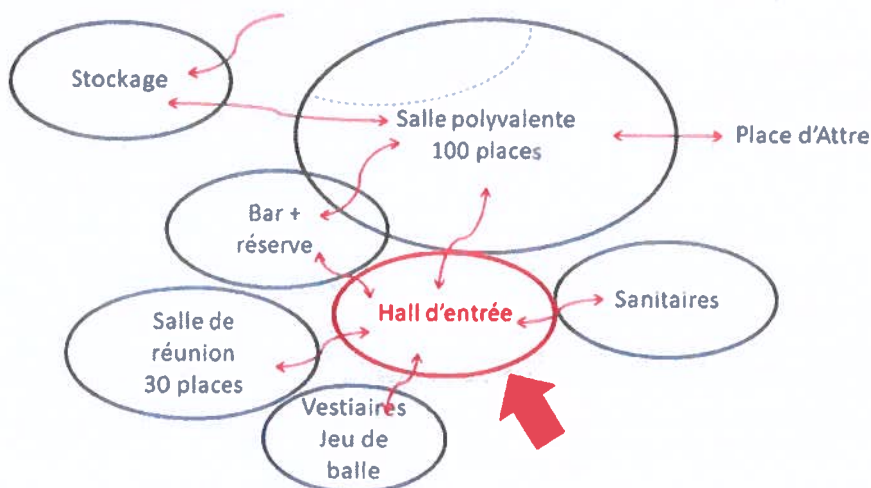
Charlotte DESENFANT - Service Logement

Compte-rendu de la séance du 20/02/2020 - Approbation

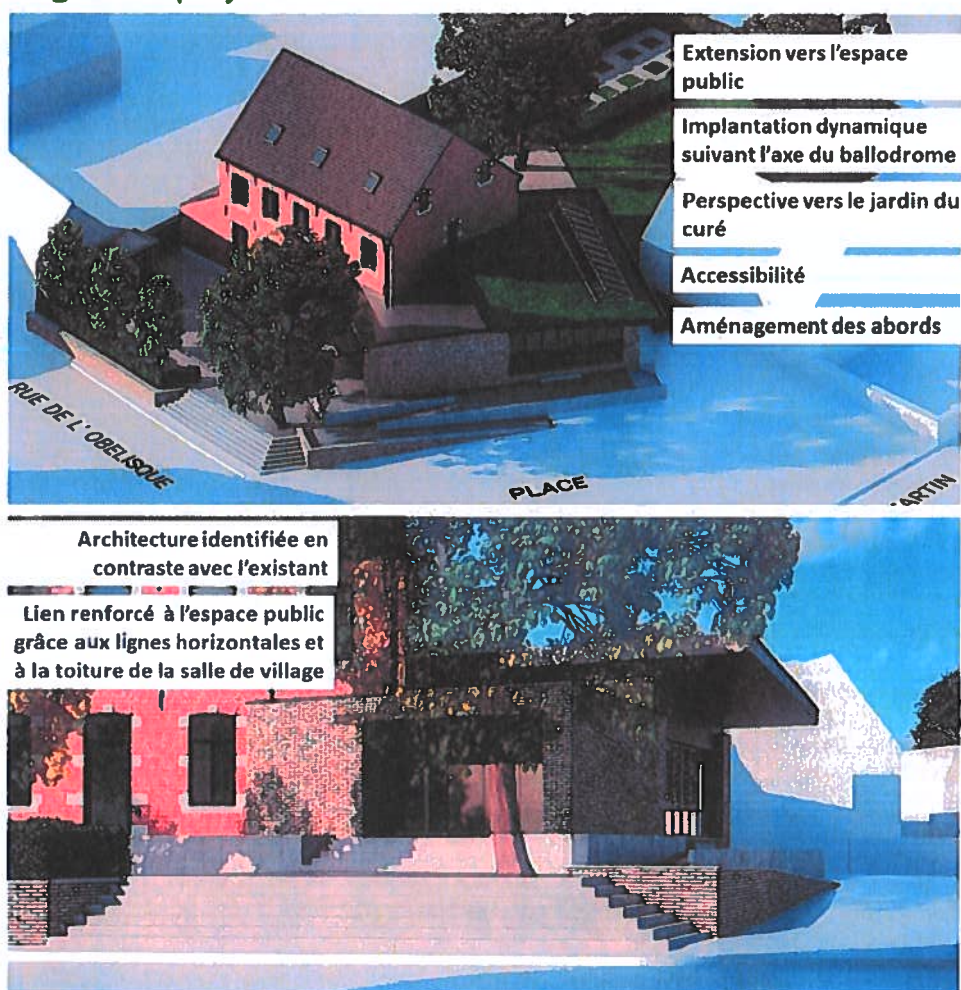
Le compte-rendu est approuvé.

Ancienne cure d'Attre – Etat d'avancement

Programme d'aménagement schématisé



Grandes lignes du projet



Aménagements intérieurs

Les principales modifications apportées à l'avant-projet depuis octobre sont :

- Équipement de la salle de réunion :
 - o kitchenette,
 - o toilette,
 - o sas d'entrée,
 - o mur de projection,
 - o double porte vers la petite salle,
 - o accès PMR via la rampe principale ;
- Équipement de la grande salle :
 - o espace de rangement de tables et chaises pliantes pouvant également servir de vestiaires,
 - o ouverture du bar sur la petite et la grande salle.

Etat d'avancement

Année 2019

Avant-projet :

- Avis favorable de la CLDR
- Avis favorable du fonctionnaire délégué
- Avis favorable Service de Prévention d'incendie

Année 2020

- Négociation de la Convention-réalisation (Développement rural)

- Dépôt de la demande de permis d'urbanisme (Décret voirie procédure 6 mois)
- Préparation du dossier d'adjudication
- Attribution du marché travaux

Année 2021

- Travaux : la longue gestion administrative du dossier explique le délai de mise en œuvre du dossier (cf. 2020 notamment).

Remarques

Budget

Le budget estimé est conséquent (~1.200.000€). Il tient compte de manière quasi exhaustive des de l'ensemble des postes des travaux, pour un projet cohérent répondant aux demandes exprimées par la population. Il bénéficiera d'importants subsides : Développement rural, Ancrage communal et UREBA (Utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments publics – en rénovation).

Isolation thermique

L'enveloppe de l'ancienne cure sera isolée par l'intérieur (et non pas l'extérieur) pour maintenir le caractère patrimonial du bâtiment, tout en apportant une attention particulière à la gestion des ponts thermiques.

Sanitaires

Il est confirmé qu'il n'existera pas de vis-à-vis des urinoirs avec les sanitaires réservés aux femmes.

Accessibilité aux PMR

L'asbl Passe-muraille a été interrogée sur l'accessibilité du bâtiment.

Le jardin sera accessible aux PMR depuis la place. Depuis la grande salle, il faudrait prévoir une rampe (NDLR : une 50^{aine} de mètres) pour franchir le petit mètre qui les sépare.

Avis général

Le projet est unanimement apprécié par la CLDR. Sa remise en compte, voire son abandon complet (tel qu'évoqué par un Conseiller communal de la minorité sur les réseaux sociaux) n'est pas de mise. La CLDR souhaite voir ce projet se concrétiser.

Cheminements au fil de la Dendre – Carte de l'entité

Présentation générale

Voici quelques spécificités de cette nouvelle carte de l'entité :

- son caractère participatif : chacun peut y contribuer ;
- son caractère non commercial : aucune publicité n'y figure ;
- mise en page recto-verso, avec des zooms des villages au verso.

Découverte ludique

Via un jeu d'une dizaine de questions, les participants prennent en connaissance d'autres spécificités de la carte :

- quadrillage alphanumérique servant également d'échelle (un carré dont les côtés représentent 500m, soit environ 8 minutes à pied) ;
- légende : arrêts de bus, poubelles, fontaines, ligne de chemin de fer, cimetières, passerelle, etc. ;
- Index des rues avec référence au quadrillage alphanumérique.

Divers

La prochaine CLDR se tiendra la lundi 16 mars à 19h au Château de Gages.

Pour le Secrétariat,
Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie



Commune de Brugelette Opération de Développement Rural

Commission locale de Développement rural
Compte-rendu de la séance de décembre 2020 par correspondance

Répondant-e-s

Jean-Philippe BAUDART, Luc BRONCHART, Marc DE VLEESCHHOUWER, Maryline DECROLY, Pierre DELCAMBRE, Thérèse D'HAUFAYT, Michel JAMSIN, Mireille GALLEMAERS, Jean-Michel LEJUSTE, Isabelle LIÉGEOIS, Yves MARTIAL, Lionel STIERS -
Membres de la CLDR

Ayant accusé réception de l'invitation

André DESMARLIÈRES - *Bourgmestre*
Didier STREBELLE - *Echevin du Développement rural*
Martine SCULIER - *Echevine*
Baudouin de MEESTER de HEYNDONCK, Aurélie LAMBERT, Christian LECOCQ, Marcel MAYNÉ, Géry PATERNOTTE, Steffen PATZWahl, Andrée VOS - *Membres de la CLDR*

Préambule

La séance de la CLDR du 16 mars dernier n'ayant pas pu être reportée en 2020, il a été proposé aux membres de la CLDR d'effectuer par correspondance un état d'avancement des projets en cours d'instruction actuellement.

Les réactions des participants (non nominatives) sont écrites en italiques ci-après.

Compte-rendu de la séance du 20/02/2020 - Approbation

Commentaires

- *OK, mais pour répondre d'une façon optimale, chaque ouverture de projet devrait exposer clairement les souhaits en les mettant en adéquation avec l'enveloppe budgétaire et les contraintes financières. Ceci est valable pour l'ensemble des projets.*
- *Je déplore une volonté manifeste de la part du Collège échevinal de ne pas prendre les initiatives requises pour restituer la CLDR aux habitants citoyens en reconstituant le quota prévu de 60 participants !*
- *Problème d'invitation non parvenue*
- *N'ayant pas participé, je n'ai pas de remarques, ni d'approbation.*

Synthèse

Ce compte-rendu est approuvé par 7 membres ; les 5 autres s'abstiennent en raison de leur absence à la réunion du 20/02/2020.

Rapports annuels 2019 & 2020 - Bilan et perspectives

Remarques générales sur les rapports annuels

- Il est extrêmement difficile de répondre à ces questions par écrit. C'est pourquoi je demande que soit organisée une **réunion, même à distance, avec l'ensemble de la CLDR**. Cette réunion doit refixer les enjeux, les contraintes, les engagements. C'est important, il en va du développement de notre commune.
A ce stade de notre PCDR, il est opportun de **faire un point sur les projets**, leur sens aujourd'hui et leur priorité.
Une discussion ouverte ne peut qu'être bénéfique pour définir les projets suivants.
Dans le rapport apparaissent des éléments qui n'ont pas été discutés en CLDR et je m'en étonne.
- Je m'étonne de trouver encore différents points d'aménagement ou de viabilisation du **site de la sucrerie**. Il appartient à la fondation Pairi Daiza et nous n'y intervenons plus.
- Tout me semble **complet et détaillé**. Toutes les avancées réalisables ont évolué favorablement.
- Le terme **ruralité** devrait être mieux défini. Le développement rural devrait être favorable à la biodiversité, au bien-être, à de faible consommation énergétique, et ne pas correspondre à une augmentation de l'artificialisation des sols.
Les gros projets développés sur Brugelette (extension de Pairi Daiza, accès routier, ligne à très haute tension, ZACC d'Avon-les-Roches, etc.) sont des freins à la **transition écologique** ; ils font fonctionner la société dans le mauvais sens.
Le pouvoir communal fait, de manière générale, obstruction au développement de projets citoyens.
La mise en route du Plan de cohésion sociale (PCS) est saluée, notamment le projet de potagers partagés.
- N'ayant pas participé, je n'ai pas de remarques, ni d'approbation.
- Ma présence est trop récente pour avoir une vue globale des 2 années.

Projets sur lesquels la population et la Commune pourraient collaborer

Propositions de projets et commentaires

Priorité initiale du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Commentaires <i>Le nombre d'>> correspond au nombre de membres ayant sollicité ce projet.</i>
CT	01	Renforcer la centralité de Brugelette par la réalisation d'un schéma d'orientation local	➤ ...[2x]
CT	03	Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette	➤ Réorganisation de la fête d'Halloween à Gages
CT	05*	Réhabiliter l'ancienne école communale de Gages en Maison de village et logements	➤ Réouverture d'une salle de fête ➤ Au vu de la situation économique et financière de la commune et de ses habitants, considérant que des logements neufs sont proposés par des particuliers (Attre, ZACC Avon-les-Roches, quartier derrière OKAY, ...), je ne trouve plus opportun de développer ces nouveaux logements publics et je propose de les enlever de la fiche.
CT	06*	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Brugelette	➤ L'aménagement de la place Maurice Sébastien n'est pas un projet défini par le PCDR ni par la CLDR. Le contenu de cette fiche doit être discuté pour la partie parvis de l'église aussi. En effet,

Priorité initiale du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Commentaires <i>Le nombre d'>> correspond au nombre de membres ayant sollicité ce projet.</i>
			<i>il est nécessaire d'avoir une vision globale du parking dans le centre de Brugelette (voir aujourd'hui surcharge des voitures depuis 1ère partie des travaux). Il est nécessaire de revoir cette fiche (aussi son budget), d'autant plus que le montant estimé dépasse 1.400.000€.</i>
CT	07	Favoriser le covoiturage et les voitures partagées	➤ <i>L'aménagement de la place Maurice Sébastien ne favorisera pas le co-voiturage.</i> ➤ <i>...</i>
CT	08	Réviser le plan communal de mobilité	➤ <i>Le plan communal de mobilité de Brugelette (qui n'est pas disponible sur le site Internet communal) n'est plus adapté à la réalité du terrain. Quelques points à discuter en plus de ceux présents dans la fiche :</i> ○ <i>Relevé exhaustif des interdictions de circulation, des sens uniques, des fermetures de rues, des restrictions de circulation, ... ;</i> ○ <i>Mise en perspective avec ce que font les communes voisines et concertation effective avec elles ;</i> ○ <i>Ecoute attentive des doléances, remarques et propositions des citoyens, mais aussi des acteurs économiques concernés.</i> ➤ <i>... [2x]</i>
CT	10	Créer une cellule d'information aux agriculteurs	➤ <i>Les informations aux agriculteurs devraient principalement être axées sur le soutien aux pratiques culturelles respectueuses des terres, de l'environnement, de la santé, etc. (lutte contre l'érosion des sols, permaculture, etc.).</i>
MT	07	Proposer des actions favorables à l'environnement	➤ <i>...[3x]</i>
LT	03	Aménager les espaces publics - Animer les rives de la Dendre	➤ <i>Les fiches LT 03 « Aménager les espaces publics - Animer les rives de la Dendre » et LT 04 « Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre » sont liées ; la LT 04 devrait à mon sens être traitée en 1^{er}. D'abord savoir ce que l'on veut et ensuite aménager et animer (en lien également avec la fiche CT 03 « Mettre sur pied une activité fédératrice pour la commune de Brugelette »). Ici aussi l'expertise des habitants et des diverses associations concernées me semble essentielle pour la réussite de ce projet.</i>

Priorité initiale du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Commentaires <i>Le nombre d'>> correspond au nombre de membres ayant sollicité ce projet.</i>
			➤ ...
LT	04	Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre	➤ cf. LT03
LT	09	Restaurer et faire connaître le Petit patrimoine populaire wallon	➤ ...
*	*	Plan de lutte contre l'insécurité routière	➤ Implémentation du concept « village 30 km/h » sur 100% du territoire communal

Aucun projet n'est plébiscité par une majorité des répondants.

Remarques générales sur les projets

- Les projets doivent être discutés via un débat constructif en CLDR avec les contraintes budgétaires clairement communiquées. Il est essentiel qu'à ce moment, la CLDR se questionne à nouveau quant au **bien-fondé des fiches et de leur priorité**. C'est pourquoi une réunion (à distance) doit être organisée.

La commune s'est engagée dans la création d'un centre culturel. Il faut définir une vision à ce sujet (salle – projets – que veut-on ?).

- La **mobilité**, la circulation, la sécurité, ... sont également des priorités pour les habitants. En ayant une attention particulière aux usagers faibles ; la circulation des vélos étant en croissance et l'arrivée d'une nouvelle école secondaire dans notre commune ne fera qu'accentuer ce phénomène. A chaque réflexion, il faut intégrer ces points !

Projets potentiellement subsidiables par le « Développement rural » (précédés d'une *) pour lesquels il serait opportun de solliciter un subside dans les trois prochaines années

Propositions de projets et commentaires

Priorité initiale du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Commentaires <i>Le nombre d'>> correspond au nombre de membres ayant sollicité ce projet.</i>	Programmation proposée
CT	02*	Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal	➤ (A lier aux fiches LT 03 « Aménager les espaces publics - Animer les rives de la Dendre » et LT 04 « Etablir une stratégie de développement touristique des jardins de la Dendre »). - Pour cette fiche, il reste le balisage à effectuer. Je proposerais de déjà baliser ce qui existe en le complétant au fur et à mesure de la réalisation des fiches LT 03 et LT 04. L'intégration à ce projet du groupe sentier me paraît intéressante à faire dans ce cadre. ➤ ...	2021 2022
CT	04*	Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements	➤ ...	2021
CT	06*	Aménager les espaces publics	➤ Aménager les espaces publics dans le	2023

Priorité initiale du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Commentaires <i>Le nombre d'>> correspond au nombre de membres ayant sollicité ce projet.</i>	Programmation proposée
		comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Brugelette	sens « convivialité »	
CT	08	Réviser le plan communal de mobilité	➤ ...[2x]	2021 II
MT	01*	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Cœur de Mévergnies	➤ Aménager les espaces publics dans le sens « convivialité » ➤ ...	2021 2023
MT	02*	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Créer une structure d'accueil dans le parc communal de Brugelette	➤ Aménager les espaces publics dans le sens « convivialité » ➤ ...	2021 2023
MT	04*	Viabiliser le site de la sucrerie - Développer un parc d'activité rural comprenant un complexe d'ateliers ruraux	➤ Depuis la fermeture de la sucrerie, ce site reste en friches. Tout le monde a de bonnes idées, mais rien ne bouge. Il serait peut-être temps d'avancer dans ce dossier avec des propositions concrètes (Co-working, Hall pour produits régionaux, hangar à louer, ...) ➤ ...	2022
MT	07	Proposer des actions favorables à l'environnement	➤ ...	2022
LT	01*	Aménager les espaces publics - Place d'Attre	➤ Aménager les espaces publics dans le sens « convivialité »	2023
LT	02*	Aménager les espaces publics - Avenue Saint-Martin	➤ Aménager les espaces publics dans le sens « convivialité »	2023
LT	06*	Créer des Logements "Tremplin" pour jeunes ménages	➤ ...	2023
LT	07*	Créer une maison multiservices	➤ A lier avec la fiche précédente (LT06). Trouver des services qui attireront les habitants de notre commune et éventuellement des alentours : accueil petite enfance, point poste, permanences contributions, office du tourisme, etc. ➤ Dans le contexte actuel peut-être une maison multi-services → pas de nouveaux médecins dans l'entité, différents services pourraient trouver place sur la commune pour les familles, les personnes âgées, ... ➤ ... [x3]	2023 IIII 2021 II
LT	08*	Viabiliser le site de la sucrerie - Créer des logements	➤ ...	2022
LT	12*	Réhabiliter la Chapelle des Carmes	➤ Créer une salle pour permettre le	2022

Priorité initiale du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Commentaires <i>Le nombre d'>> correspond au nombre de membres ayant sollicité ce projet.</i>	Programmation proposée
		en Maison rurale	développement d'activités culturelles. Par exemple en recherchant un partenariat avec le privé et permettre le maintien sur Brugelette de certaines activités (les Vaillants, l'Envol, ...) et développer des activités ou mettre en valeur les activités existantes. Point d'attention : les investissements déjà réalisés sont importants ➤ ...	II
*	*	Création d'une régie communale autonome de maraichage	➤ Cette régie viserait de relocaliser la production des denrées alimentaires. Une étude préalable permettrait d'évaluer les besoins techniques, financiers, humains et des retombées d'un tel projet.	2021

⇒ La création d'une **Maison multiservices (LT07)** est plébiscitée par la moitié des répondants. Les autres projets le sont par un ou deux répondants.

Remarques générales sur les projets

- Parmi tous ces projets, les plus importants devraient être ceux **qui apportent « un supplément d'âme » ou de confort** à la plupart des habitants de Brugelette. Une maison de village, c'est sympathique, mais à qui servira-t-elle ? A un petit nombre de villageois locaux. Par contre, une salle qui permet concerts, spectacles, conférences, colloques, fêtes, etc. est ouverte à tous.
 - Les projets doivent être discutés via un **débat constructif en CLDR**, au moins en visio, en intégrant dans chaque débat la **faisabilité budgétaire** et les perspectives de subsidiations ; sur ce dernier point, il y a lieu d'être prudent car tout comme notre commune la Région se retrouve avec de nouvelles contraintes et nous avons pu nous apercevoir que des taux ont diminué (cf. logements de Gages) avec les contraintes budgétaires clairement communiquées. Clairement, nos projets doivent être réalisables, apportant un plus indéniable mais n'hypothéquant pas le futur ; il faut aussi adjoindre chaque fois une réflexion sur les coûts d'investissement en évitant les dérives mais aussi d'entretien et / ou de fonctionnement. Le fonctionnement futur doit être inscrit au préalable dans les fiches concernées.
- La commune s'est engagée au côté de Chièvres dans la création d'un **Centre culturel**. S'y engager c'est tenir son rôle, ses engagements, promouvoir la culture et se doter d'une vision à ce sujet permettant à Brugelette d'être partie fiable et prenante dans cet ambitieux projet (**salle**, laquelle, – projets – que veut-on ?).
- Mise en place du **Centre culturel**... : où à Brugelette ? A lier à un lieu existant, intégrer dans un projet en cours.
Catalyser la dynamique par des choix judicieux en tenant compte des enveloppes possibles.
 - Comme à Chièvres, une **maison médicale** ; nos médecins sont vieillissants et les cabinets avec plusieurs médecins, et autres corps du personnel soignant sont plus attractifs pour eux et pour la population. Cela peut être aussi lié à d'autres services à la population. Site Lucas ?
 - Aménager là où c'est possible des **trottoirs**, des passages cyclistes, des lieux de convivialité. S'inscrire dans un Ravel ?
 - La priorité doit être la **transition écologique**, et notamment une relocalisation des fonctions (par exemple, un projet de régie communale autonome de maraichage).

Approbation du contenu

Le contenu des rapports annuels est approuvé par 5 membres, rejeté par 3 membres (remarques et nouveau membre) et fait l'objet d'une abstention par 4 membres (nouveaux membres).

La programmation des projets du PCDR devra être à nouveau débattue en séance avec les membres lors d'une séance ultérieure.

Divers

Prochaine réunion

- Une réunion (à distance) doit être organisée dans les plus brefs délais ; il y a aussi lieu de planifier la suivante aussi pour les agendas, qu'elle soit en visio ou en présentielle.

Les mesures liées à la gestion du Coronavirus conditionneront les modalités et le calendrier des prochaines rencontres.

Pour le Secrétariat,
Stéphanie GUÉRIN,

Le Président,
André DESMARLIERES,

La Fondation Rurale de Wallonie

Bourgmestre

Du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 28 novembre 2019

Présents : M. A. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président,
M. D. STREBELLE, Mmes J. HUBEAU et M. SCULIER, Echevins
MM. G. PATERNOTTE, Mme I. LIEGEOIS, M. M. LUMEN,
Mmes S. DARDENNE et G. RENARD, MM. M. REDOTTE, M. NIEZEN, M.
LAPAGLIA et Mme M. LELEUX, Conseillers
M. R. ROLIN, Président du CPAS, avec voix délibératives
Mme K. KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé(s) : /

OBJET : **Opération de Développement rural / Agenda 21 local**
Commission locale de Développement rural – Désignation de 2 nouveaux
représentants de la population

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural ;

Vu l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du Décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 02/04/2007 de s'inscrire dans une Opération de développement rural et de solliciter le Ministre de la Ruralité pour bénéficier de l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie ;

Vu la décision du Conseil communal du 16/12/2010 de confirmer sa volonté de s'inscrire dans une Opération de développement rural et de solliciter à nouveau le Ministre de la Ruralité afin de bénéficier de l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie ;

Vu la décision du Conseil communal du 21/12/2011 de réaliser un Agenda 21 local en même temps que le Programme communal de Développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 3 juin 2014 désignant les représentants de la population au sein de la CLDR ;

Vu la décision du Conseil communal du 3 juin 2014 désignant les représentants du Conseil communal au sein de la CLDR ;

Vu la décision du Conseil communal du 25 août 2016 mettant à jour les représentants de la population au sein de la CLDR ;

Vu la décision du Conseil communal du 28 février 2019 mettant à jour les représentants du Conseil communal au sein de la CLDR suite aux dernières élections communales ;

Considérant que le nombre maximal de membres au sein de la Commission locale de Développement rural est fixé à 60, et qu'un quart de ces membres peut être désigné au sein du Conseil communal ;

Considérant que, sur proposition du Collège communal, le nombre de conseillers communaux pour la représentation au sein de la Commission locale de Développement rural est limité à huit ;

Considérant que la part citoyenne actuelle de la CLDR s'élève à 47 membres ;

Vu les 2 candidatures présentées au Collège communal du 13 novembre 2019 ;

SUR proposition du Collège Communal ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : Les deux nouveaux membres effectifs de la Commission locale de Développement rural représentant la population sont :

Prénom	NOM	Adresse	CP	Village
Marc	DE VLEESCHHOUWER	Grand chemin, n°10	7940	BRUGELETTE
Yves	MARTIAL	Quennerue, n°4	7940	BRUGELETTE (C.C.)

Article 2- : La présente délibération sera transmise pour information et suite utile :

- au Service extérieur d'Ath de la DGO3 du Service public de Wallonie,
- à la Fondation rurale de Wallonie.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice Générale,
(s) K. KOWALSKA

Le Bourgmestre,
(s)A. DESMARLIERES

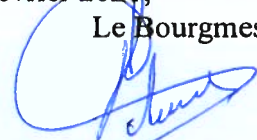
POUR EXPEDITION CONFORME en date du 11 février 2021,

La Directrice Générale f.f.

Le Bourgmestre,


S. MAENHOUT




A. DESMARLIERES

Du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 17 décembre 2020

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mme SCULIER et Mme HUBEAU, Echevins,
Mmes LIEGEOIS et, MM. REDOTTE, NIEZEN, Mmes BROHEE, FACQ et
GALLEMAERS, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme MAENHOUT, Directrice générale f.f.

Excusés : M. PATERNOTTE, Mmes RENARD et LELEUX

OBJET : Opération de Développement rural / Agenda 21 local - Commission locale de Développement rural (CLDR) – Remplacement d'un membre politique de la CLDR – Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 02/04/2007 de s'inscrire dans une Opération de développement rural et de solliciter le Ministre de la Ruralité pour bénéficier de l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie ;

Vu la décision du Conseil communal du 16/12/2010 de confirmer sa volonté de s'inscrire dans une Opération de développement rural et de solliciter à nouveau le Ministre de la Ruralité afin de bénéficier de l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie ;

Vu la décision du Conseil communal du 24/10/2011 approuvant la convention d'accompagnement entre la Commune et la FRW ;

Vu la décision du Conseil communal du 21/12/2011 décidant de réaliser un Agenda 21 local en même temps que le Programme communal de Développement rural ;

Vu la délibération du Conseil communal du 01/06/2014 adoptant le Règlement d'ordre intérieur de la CLDR ;

Vu la décision du Conseil communal du 03/06/2014 désignant les représentants de la population au sein de la CLDR ;

Vu la décision du Conseil communal du 03/06/2014 désignant les représentants du Conseil communal au sein de la CLDR ;

Vu la décision du Conseil communal du 25/08/2016 mettant à jour les représentants de la population au sein de la CLDR ;

Vu la décision du Conseil communal du 28/02/2019 mettant à jour désignant les représentants du Conseil communal au sein de la CLDR ;

Considérant que la perte de mandat d'un conseiller communal implique nécessairement la perte du mandat au sein de la CLDR et que dans cette éventualité, le groupe auquel appartenait le mandataire proposera un autre conseiller communal pour le remplacer ;

Considérant que la perte de mandat volontaire suite à son déménagement en dehors du territoire brugelettois de Monsieur Massimo LAPAGLIA ;

SUR proposition du Collège Communal ;

DÉCIDE, à l'unanimité.

Article 1er : Les membres de la Commission locale de Développement rural représentant le Conseil communal sont désignés comme suit :

- Pour la majorité, « Liste du Mayor » : André DESMARLIÈRES, Didier STREBELLE, Martine SCULIER, et Johanna HUBEAU ;
- Pour la minorité :
 - o « Brugelette Ensemble » : Isabelle LIÉGEOIS, Géry PATERNOTTE ;
 - o « Les Communaux » : Mireille GALLEMAERS ;

Article 2 : En ce qui concerne l'article 1^{er}, les mandats s'achèveront au terme de la mandature communale en cours. La perte de mandat d'un conseiller communal implique nécessairement la perte du mandat au sein de la Commission Locale de Développement Rural et dans cette éventualité, le groupe auquel appartenait le mandataire proposera un autre conseiller communal pour le remplacer.

Article 3 : La présente délibération sera transmise, pour information et suite utile :

- Au Service extérieur de Ath de la Direction du Développement rural du Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement ;
- A la Fondation rurale de Wallonie ;

AINSI fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Brugelette, le 17 décembre 2020

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice Générale f.f.,
(s) S. Maenhout

Le Bourgmestre,
(s) A. Desmarlières

La Directrice Générale f.f.,

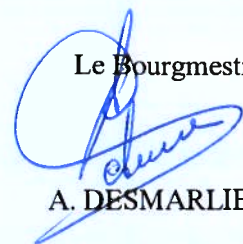


S. MAENHOUT

POUR EXPEDITION CONFORME,



Le Bourgmestre,



A. DESMARLIERES

Du registre aux délibérations du Collège Communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 27 janvier 2021

Présents : A. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président.
D. STREBELLE, M. SCULIER et J. HUBEAU, Echevins.
R. ROLIN, Président de CPAS.
S. MAENHOUT, Directrice générale f.f.

Objet : Opération de Développement rural / Agenda 21 local

Rapports annuels - Années 2019 et 2020 – Approbation

LE COLLEGE COMMUNAL

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 11/04/2014 relatif au Développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12/06/2014 portant exécution du Décret du 1/04/2014 relatif au Développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 02/04/2007 de s'inscrire dans une Opération de développement rural et de solliciter le Ministre de la Ruralité pour bénéficier de l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie ;

Vu la décision du Conseil communal du 16/12/2010 de confirmer sa volonté de s'inscrire dans une Opération de développement rural et de solliciter à nouveau le Ministre de la Ruralité afin de bénéficier de l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie ;

Vu la décision du Conseil communal du 24/10/2011 approuvant la convention d'accompagnement entre la Commune et la FRW ;

Vu la décision du Conseil communal du 21/12/2011 décidant de réaliser un Agenda 21 local en même temps que le Programme communal de Développement rural ;

Vu la délibération du Conseil communal du 30/03/2017 approuvant le projet de PCDR ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon approuvant le PCDR de Brugelette pour une durée de 10 ans en date du 05/10/2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 12/10/2020 approuvant la Circulaire ministérielle 2020/01 relative à la mise en œuvre des programmes communaux de Développement rural ;

Considérant la proposition de rapports annuels conjoints pour les années 2019 et 2020 établie par la FRW ;

Considérant que, en l'absence de proposition tranchée de la CDLR (interrogée par courrier en décembre 2020 en raison notamment de la gestion du Coronavirus), la programmation des projets pour lesquels la Commune souhaite solliciter un subside auprès du Développement rural revient au Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité.

Article 1^{er} : D'approuver les rapports annuels de l'Opération de Développement rural pour les années 2019 et 2020 ;

Article 2 : De transmettre, pour information et suite utile, la présente délibération :

- Au Cabinet de la Ministre de la Ruralité ;
- Au Service central de la Direction du développement rural du Département du développement, de la ruralité et des cours d'eau et du bien-être animal du Service public de Wallonie ;
- Au Service extérieur d'Ath de la Direction du développement rural du Département du développement, de la ruralité et des cours d'eau et du bien-être animal du Service public de Wallonie ;
- Au Pôle Aménagement du territoire ;
- A l'équipe Wallonie picarde de la Fondation Rurale de Wallonie.

AINSI fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Brugellette, le 27 janvier 2021

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale f.f.
(s)Sandy MAENHOUT

Le Bourgmestre-Président,
(s)André DESMARLIERES

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale f.f.



Sandy MAENHOUT



Le Bourgmestre,



André DESMARLIERES